

2ème année de Master - Mention « Management »
Parcours « International Business Management »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2024 à 2027-2028

					Volume horaire de l'année (h) :		357,00
Premier semestre	Volume horaire du semestre :				333,00 h	ECTS :	30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
Understanding international environment (87 H)							
UE 1.1 Geopolitics & European Fundamentals		27,00	20		2		
UE 1.2 International economics		21,00	20		2		
UE 1.3 International Law and Contracts		15,00		20	2	Dossier + Oral	
UE 1.4 Global Challenges		9,00		10	1	Dossier	
UE 1.5 Wine economics & wine business		15,00		20	2	Dossier + Oral	
Managing international business operations (72 H)							
UE 1.6 International marketing		18,00		20	2	Etude de cas	
UE 1.7 Digital Communication & Customer Behavior		15,00		10	1	Dossier	
UE 1.8 Logistics and supply chain		24,00		20	2	Devoir sur table	2 h
UE 1.9 Business Intelligence		15,00		10	1	Dossier	
International manager's skills (90 H)							
UE 1.10 Contemporary issues: an international perspective		12,00		10	1	Dossier + Oral	
UE 1.11 Communication in international environments		18,00		20	2	Dossier	
UE 1.12 Cross cultural management		21,00		20	2	Etude de cas + Oral	
UE 1.13 French as a foreign language		30,00	20		2		
UE 1.14 Doing business in France		9,00		10	1	Dossier	
Managing global company (84 H)							
UE 1.15 Strategic management		21,00		20	2	Etude de cas	
UE 1.16 Applied case studies related to BM		15,00		10	1	Dossier	
UE 1.17 International finance & accounting		15,00		10	1	Etude de cas + QCM	
UE 1.18 Global human resources management		21,00		20	2	Devoir sur table	2 h
UE 1.19 Mergers & acquisitions		12,00		10	1	Rapport + Oral	
UE Facultative							
UE 1.20 : optional Internship					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Deuxième semestre	Volume horaire du semestre :				24,00 h	ECTS :	30
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1. Methodology		4,00		10	1	Oral	
UE 2.2. Business game		20,00	20		2		
UE 2.3. Internship (4 to 6 months) + Dissertation or Research Dissertation				160	16	Dissertation	
UE 2.4 Oral defense				110	11	Oral	
UE Facultative							
UE 2.5 : optional Internship					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 20 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points	

Mention Management
Parcours Master 2 International Business Management
Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2024 à 2027-2028

Périodes d'examens

1 ^{er} semestre : 1 ^{ère} session de septembre à janvier	2 ^{ème} session en avril
2 ^{ème} semestre : 1 ^{ère} session en décembre/janvier	2 ^{ème} session en avril

Les examens et contrôles continus se dérouleront conformément aux dispositions de la charte des examens de l'université de Bordeaux en vigueur et aux dispositions de l'article D611-12 du code de l'éducation.

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal font l'objet de deux sessions, à l'exception des unités d'enseignement « Internship (4 to 6 months) + Dissertation or Research Dissertation » et « Oral defence » qui sont évaluées en session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigés sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée aux UE « Internship (4 to 6 months) + Dissertation or Research Dissertation » et « Oral defence » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 8/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 20 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master « International Business Management », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.